

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1293

15 juin 2011

SOMMAIRE

Blue Fish S.à r.l.	62030	Treveria L S.à r.l.	62037
Boldam S.A.	62052	Unistar S.A.	62064
BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	62035	Vermillon S.A.	62049
Chene S.A. - SPF	62064	Versailles III Partners	62030
Crossfit S.à r.l.	62024	WPP Luxembourg Holdings S.à r.l.	62047
Décor Peinture S.A.	62056	WPP Luxembourg Holdings S.à r.l.	62049
Egos S.A.	62018	WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l.	62057
EPISO Luxembourg Holding S.à r.l.	62062	WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l.	62052
Ergeco S.A.	62028	WPP Luxembourg IH 2001 Holdings, S.à r.l.	62020
Ergeco (SPF) S.A.	62028	WPP Luxembourg IH 2001 Holdings, S.à r.l.	62023
European Quality Invest Holding S.A.	62042	WPP Luxembourg S.à r.l.	62027
European Quality Invest (SPF) S.A.	62042	WPP Luxembourg S.à r.l.	62029
Geo Travel Finance S.C.A.	62044	WPP Luxembourg Square LLC	62029
Hao Investment S.A.	62048	WPP Luxembourg Square LLC	62038
Hotel Gestion S.à r.l.	62053	WPP Luxembourg Theta Sàrl	62038
Immo Dome S.à r.l.	62050	WPP Luxembourg Theta Sàrl	62038
Jotabe S.A.	62020	WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l. ..	62041
JP Residential XI S.à r.l.	62053	WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l. ..	62043
MDI Entreprises S.A.	62042	WPP Luxembourg YMC S.à r.l.	62044
MN S.A.	62032	WPP Luxembourg YMC S.à r.l.	62047
Neitac Properties S.A.	62057	WPP Quebec Square S.à r.l.	62061
Nifrac Finance S.A.	62039	WPP Quebec Square S.à r.l.	62061
Oldama S.A.	62044	WPP TNS US S.à r.l.	62061
Protex Finance S.A.	62019	WP X LuxCo S.à r.l.	62039
Sfay Group S.A.	62023		
SFP Invest S.A.	62047		
Stampalux S.A.	62062		
Treveria K S.à r.l.	62027		

Egos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5730 Aspelt, 12, rue de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 118.628.

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "EGOS S.A.", R.C.S. Luxembourg N°B 118.628, ayant son siège social à L-5730 Aspelt, 12, rue de Mondorf, constituée par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1946 du 17 octobre 2006.

La séance est ouverte à 18:56 heures sous la présidence de Monsieur Oscar Della Schiava, administrateur de société, domicilié au 13, rue Th. Speyer, L-2545 Howald – Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, clerc de notaire, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de six cent soixante-cinq mille six cents euros (EUR 665.600,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), à six cent quatre-vingt-seize mille six cents euros (EUR 696.600,-), avec émission de six mille six cent cinquante-six (6.656) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital par des apports en nature.

3. Refonte de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de six cent soixante-cinq mille six cents euros (EUR 665.600,-),

pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-),

à six cent quatre-vingt-seize mille six cents euros (EUR 696.600,-),

avec émission de six mille six cent cinquante-six (6.656) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Les six mille six cent cinquante-six (6.656) actions nouvellement émises sont souscrites et libérées de la façon suivante:

- Cinq mille sept cent soixante-six actions sont souscrites et libérées par un apport en nature consistant dans l'apport de 100 % des actions de la société DesCap S.A., ayant son siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, par Monsieur Oscar Della Schiava, prénommé,

- Huit cent quatre-vingt-dix actions sont souscrites et libérées par un apport en nature consistant dans l'apport en capital d'une créance détenue sur la société d'un montant de quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 89.000,-), par Mme Elisabetta GUIDI, demeurant au 13 rue Th. Speyer, L-2545 Howald-Luxembourg, ici représentée par Monsieur Oscar Della Schiava, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 24 mars 2011,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les parties comparaisant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, les apports en nature ci-dessus décrit ont fait l'objet d'un rapport établi le 24 mars 2011 par la Fiduciaire Everard & Klein, réviseur d'entreprises à Itzig, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de la créance ainsi que la valeur de l'apport des actions ci-dessus mentionnée sont constatées par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 6.656 actions nouvelles de € 100,00 à émettre en contrepartie de l'apport."

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 3 alinéa est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à six cent quatre-vingt-seize mille six cents euros (EUR 696.600,-) divisé en six mille neuf cent soixante-six (6.966) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 19:15 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Oscar Della Schiava, Gianpiero Saggi, Stéphane Sabella et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2011. LAC/2011/14968. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011049226/79.

(110054902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Protex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 74.080.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Bertrange le 26 avril 2011

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'Administrateur des sociétés CRITERIA S.à.r.l. et PROCEDIA S.à.r.l., avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat de Commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Il résulte dudit procès-verbal que le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange.

Extrait sincère et conforme de la décision circulaire du Conseil d'Administration du 26 avril 2011

Il résulte de ladite décision circulaire que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'Administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 26 avril 2011.

Référence de publication: 2011057299/24.

(110064564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

WPP Luxembourg IH 2001 Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 7.555.470,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.527.

Il est à noter que Madame Anne Ehrismann ainsi que Monsieur Lennart Stenke, gérants de la Société, ont pour nouvelle adresse professionnelle le 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg IH 2001 Holdings S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011053272/14.

(110059588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Jotabe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 160.066.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

CURWICK INVESTMENTS SA, une société anonyme de droit panaméen, établie et ayant son siège à ville de Panama, République de Panama, inscrite au Registre Public du Panama N°1551175, ici valablement représentée par son mandataire:

- Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, comptable, né le 21 novembre 1973 à Rocourt (Belgique), demeurant à L-8281 Kehlen, 7A, Juddegaass.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "JOTABE S.A."

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

L'objet de la Société est la prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, à la participation à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, à l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et droits et les aliéner par vente, cession, échange ou autrement.

La Société pourra octroyer aux entreprises dans lesquelles elle participe directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, lesquelles se rapportent directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou qui peuvent en favoriser l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé de la société est fixé à SIX CENT MILLE EUROS (600.000,- EUR) représenté par six mille (6.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective des deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La Société sera engagée par la signature individuelle d'un administrateur de type A.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4^e jeudi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et libération

La comparante CURWICK INVESTMENTS S.A. précitée a souscrit toutes les actions créées et les a été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, comptable, né à Rocourt, (Belgique), le 21 novembre 1973, demeurant à L-8281 Kehlen, 7A, Juddegaass, Administrateur de type A;
 - b) Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1^{er} juillet 1978, demeurant à L-8210 Mamer, 80, route d'Arlon, Administrateur de type A;
 - c) Monsieur Patrick Alexandre CUNHA DOS SANTOS, étudiant, née à Luxembourg, le 25 janvier 1989, demeurant professionnellement à L-8440 Steinfort, 28, route d'Arlon, Administrateur de type B.
- 4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "TONUS ET CUNHA ASSOCIES S.à.r.l.", avec siège social à L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.158).
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.
- 6.- Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 26, rue de l'industrie.
- 7.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des la comparante, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F.J.H.P. TONUS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2011. Relation: LAC/2011/14567. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011049772/153.

(110054585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

WPP Luxembourg IH 2001 Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 7.555.470,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.527.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 2 mars 2011

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 2 mars 2011 que le siège social de la Société sera transféré de son adresse actuelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg IH 2001 Holdings S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011053273/16.

(110059588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Sfay Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.285.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l, avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011057337/24.

(110064666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Crossfit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 159.978.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven.

On the twenty-eighth of March.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Anna Lisa SIGURJONSDOTTIR, teacher and health counsellor, born in Reykjavík (Iceland) on the 6th of September 1969, residing in L-2343 Luxembourg-Cents, 101b, rue des Pommiers.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company (société à responsabilité limitée) as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to operate a physical training business and related activities.

The company may also invest in other companies in related business sectors.

Within the limits of its activity and of the law, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of CROSSFIT S.à r.l..

Art. 5. The registered office shall be in the City of Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Corporate capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty-five (125) shares of a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, all fully paid up.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a preemption right. They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a nonassociate person. In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III. - Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes of the majority of associates representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2011.

Subscription and Payment

All the one hundred and twenty-five (125) shares have been subscribed by Mrs Anna Lisa SIGURJONSDOTTIR, pre-named, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand Euro.

Decisions of the sole shareowner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

1.- Is named manager of the company and is vested with the broadest powers to commit the company:

Mr. Sigpor JULIUSSON, B.S. in Business Administration, born in Reykjavik (Iceland) on the 27th of April 1975, residing in L-5843 Fentange, 22, rue Jean-Pierre Kemmer.

2.-The registered office is established at L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le vingt-huit mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Madame Anna Lisa SIGURJONSDOTTIR, enseignante et conseillère de santé, née à Reykjavik (Islande) le 6 septembre 1969, demeurant à L-2343 Luxembourg-Cents, 101b, rue des Pommiers.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un centre d'entraînement physique avec toutes activités connexes.

La société peut également investir dans d'autres sociétés dans des secteurs d'activités liées.

Dans le cadre de son activité et de la loi, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de CROSSFIT S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100) chacune, intégralement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par Madame Anna Lisa SIGURJONSDOTTIR, prédésignée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille euros.

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société et est investi des pouvoirs les plus étendus pour engager la société:

Monsieur Sigpor JULIUSSON, B.S. in Business Administration, né à Reykjavik (Islande) le 27 avril 1975, demeurant à L-5843 Fentange, 22, rue Jean-Pierre Kemmer.

2.- Le siège de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Anna Lisa SIGURJONSDOTTIR, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mars 2011. Relation GRE/2011/1302. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 5 avril 2011.

Référence de publication: 2011047307/177.

(110053234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

WPP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 212.761.323,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 68.213.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 2 mars 2011

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 2 mars 2011 que le siège social de la Société sera transféré de son adresse actuelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011053274/16.

(110059144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Treveria K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 130.448.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 14 avril 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

- de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Madame Marjoleine van Oort
- Monsieur Richard Brekelmans
- Monsieur Johan Dejans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011058607/23.

(110064429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

**Ergeco (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Ergeco S.A.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.220.

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ERGECO S.A» actuellement sans siège sociale, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 29220, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 1998, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 30 en date du 3 février 1989.

L'Assemblée est ouverte à 10h sous la présidence de Mademoiselle Barbara DANELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 4 des statuts.
- 2) Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumis au régime fiscal des sociétés anonymes holdings)
- 3) Modification de la dénomination sociale de la société et modification afférente du premier alinéa de l'article 1 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article quatre des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale, en restant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés anonymes holding de la loi du 29 juillet 1929.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art 1^{er}** . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ERGECO (SPF) S.A.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.-Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants et actionnaires au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Danelli, Muhovic; Pache M; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2010. Relation: EAC/ 2010/16596. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011049231/65.

(110054766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

WPP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 212.761.323,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 68.213.

Il est à noter que Madame Anne Ehrismann ainsi que Monsieur Lennart Stenke, gérants de la Société, ont pour nouvelle adresse professionnelle le 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011053275/14.

(110059144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

WPP Luxembourg Square LLC, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 89.180.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le conseil de gérance de la Société

Il résulte des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 13 avril 2011 que le siège social de la Société sera transféré de son adresse actuelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Square LLC S.à r.l.
Anne Ehrismann
Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011053276/16.

(110059735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Blue Fish S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011053339/13.

(110058874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Versailles III Partners, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.474.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mister Philippe PIRSON, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on March 18th, 1958, with professional address at 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof,

Here represented Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 25th, 2011.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That "Versailles III Partners", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg on September 25th, 2009 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2080 dated October 22nd, 2009;

- That the Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg dated 25th November 2010, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 137 dated January 24th, 2011;

- That the share capital of the Company amounts to seventy-five thousand Euro (75,000.- EUR), represented by seventy-five thousand (75,000) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each;

- That the appearing party is the current partner of the Company;

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda:

1. Decision to transfer the registered office of the Company from 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand Duchy of Luxembourg to 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Subsequent amendment of article 4 of the Articles of Incorporation of the Company which shall forthwith be worded as follows:

Art. 4. "The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, Subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the manager or, in case of several managers, the board of managers. Within the same municipality, the regis-

tered office may be transferred through simple resolution of the manager or, in case of several managers, the board of managers.”

3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Partner resolves to transfer the registered office of the Company from 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand Duchy of Luxembourg to 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Sole Partner resolves furthermore to subsequently amend article 4 of the Articles of Association of the Company as follows:

“The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, Subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the manager or, in case of several managers, the board of managers. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or, in case of several managers, the board of managers.”

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-neuf mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Philippe PIRSON, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 mars 1958, demeurant professionnellement à 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, ici représenté par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d’une procuration délivrée à Luxembourg le 25 mars 2011.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

- Que Versailles III Partners, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg date du 25 septembre 2009 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2080 du 22 octobre 2009;
- Que les Statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg le 25 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 137 du 24 janvier 2011;
- Que le capital social de la Société s’élève à soixante-quinze mille Euros (75.000,- EUR), représenté par soixante-quinze mille (75.000) parts sociales d’une valeur nominale d’un euro (1,- EUR) chacune;
- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de la Société;
- Que la comparante a fixé l’ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision de transférer le siège social de la Société du 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Modification subséquente de l’article 4, premier alinéa, des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. Premier alinéa. “Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, sur décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou

autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance."

3. Divers.

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège social de la société du 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé décide également de modifier en conséquent l'article 4, alinéa 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Premier alinéa. "Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, sur décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2011. LAC/2011/15428. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011049092/117.

(110054576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

MN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9806 Hosingen, 71, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 160.037.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le neuf mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Madame Natalya Alekseevna RODRIGUES, serveuse, née à Vostok Poronaysk Sakhalin (Russie) le 4 février 1971 (matricule 1971 02 04 864), demeurant à L-4061 Esch-sur-Alzette, 41, rue Clair-Chêne;

2) Monsieur Manuel José COELHO, administrateur de sociétés, né à Murca (Portugal) le 14 avril 1952 (matricule 1952 04 14 471), demeurant à L-7540 Rollingen, 139A, route de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MN S.A."

Le siège de la société est établi dans la commune de Hosingen.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le conseil d'admini-

nistration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un café-cabaret avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec des attractions et des spectacles de danse.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

La société pourra faire toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,00 €) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,00 €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, sauf lorsque la loi en décide autrement.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve valablement engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et celle d'un administrateur.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour était un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

Art. 10. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 12. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés les comparants déclarent souscrire les actions comme suit:

Madame Natalya Alekseevna RODRIGUES, prénommée	50
Monsieur Manuel José COELHO, prénommé	50
Total des actions:	100

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,00 €), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Constataion

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cent cinquante euros (850,00 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale à laquelle ils se sont déclarés dûment convoqués et après délibération ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-9806 Hosingen, 71, Grand-rue.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

1. Madame Natalya Alekseevna RODRIGUES, prénommée;
2. Monsieur Manuel José COELHO;
3. Madame Sonia Maria PIRES COELHO, secrétaire, née à Murca (Portugal) le 13 janvier 1980, demeurant à L-7620 Larochette, 54, rue de Mersch.

La durée de leur mandat est fixée à six ans.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale annuelle.

- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire pour une durée de six ans:

La société anonyme «C.F.N. Gestion S.A.» avec siège social à L-9227 Diekirch, 20, Esplanade, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.390.

4) Le Conseil d'Administration nomme administrateur-délégué pour une durée de six ans, Madame Natalya Alekseevna RODRIGUES, prénommée, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa signature ensemble avec celle d'un administrateur.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. A. RODRIGUES, M. J. GOELHO, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 9 mars 2011. DIE/2011/2453. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Ettelbruck, le 22 mars 2011.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2011050657/130.

(110054799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 62.035.725,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.280.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth of March.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

Appears:

2237928 Ontario Ltd., having its registered office at C/O Phyllis More, 181 Bay Street, Suite 330, Toronto ON M5J 2T3, Canada, registered in Ontario under registration number 2237928 (the «Sole Partner»);

in its capacity as Sole Partner of BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.280, incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated March 29, 2010 of Maître Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and its Articles of Incorporation have been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 992 dated May 11, 2010 and whose Articles of Association have been amended by deed dated June 16, 2010 of Maître Henri Hellinckx, public notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Memorial under number 1727 dated August 24, 2010 and further amended by deed dated December 29, 2010 of Maître Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg, Grand –Duchy of Luxembourg, published in the Memorial under number 421 dated March 4, 2011 and further amended by deed dated February 25, 2011 of Maître Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg, Grand –Duchy of Luxembourg, in process of publication (the «Company»), hereby takes the following written resolution in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Partner is represented at the meeting by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 14,700,000 (fourteen million seven hundred thousand pounds sterling) so as to bring it from its current amount of GBP 47,335,725 (forty-seven million three hundred and thirty-five thousand seven hundred and twenty-five pounds sterling) represented by 47,335,725 shares with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, to GBP 62,035,725 (sixty two million thirty-five thousand seven hundred and twenty-five pounds sterling) by the creation and issue of 14,700,000 (fourteen million seven hundred thousand) new shares with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each;

2. Subscription and payment by the Sole Partner of the 14,700,000 (fourteen million seven hundred thousand) new shares mentioned under item 1. above by way of contribution in cash;

3. Amendment of Article 8 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the above change in the share capital.

First resolution

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 14,700,000 (fourteen million seven hundred thousand pounds sterling) so as to bring it from its current amount of GBP 47,335,725 (forty seven million three hundred and thirty-five thousand seven hundred and twenty-five pounds sterling) represented by 47,335,725 shares with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, to GBP 62,035,725 (sixty two million thirty-five thousand seven hundred and twenty-five pounds sterling) by the creation and issue of 14,700,000 (fourteen million seven hundred thousand) new shares with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each.

Second resolution

The Sole Partner declares to subscribe to 14,700,000 (fourteen million seven hundred thousand) newly issued shares of the Company, with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each and to have them fully paid up by way of a

contribution in cash, so that the amount of GBP 14,700,000 (fourteen million seven hundred thousand pounds sterling) is at the disposal of the Company.

The documents attesting the payment in cash have been presented to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Partner resolves to amend Article 8 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the taken decisions, which shall now read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at GBP 62,035,725 (sixty two million thirty-five thousand seven hundred and twenty-five pounds sterling), represented by 62,035,725 shares of GBP 1 (one pound sterling) each, all subscribed and fully paid up."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 6,200.-.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille onze, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Apparaît:

2237928 Ontario Ltd., ayant son siège social à C/O Phyllis More, 181 Bay Street, Suite 330, Toronto ON M5J 2T3, Canada, inscrite sous le numéro 2237928 en Ontario (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.280, constituée selon le droit luxembourgeois suivant un acte du 29 mars 2010 de Maître Joseph Elvinger, notaire public, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 992 le 11 mai 2010 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu du 16 juin 2010 par le notaire Henri Hellinckx, notaire public, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1727 du 24 août 2010, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu du 29 décembre 2010 par le notaire Joseph Elvinger, notaire public, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 421 du 4 mars 2011, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu du 25 février 2011 par le notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication (la «Société»), adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

I. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de GBP 14.700.000 (quatorze millions sept cent mille livres sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 47.335.725 (quarante-sept millions trois cent trente-cinq mille sept cent vingt-cinq livres sterling) représenté par 47.335.725 parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune, à GBP 62.035.725 (soixante deux millions trente-cinq mille sept cent vingt-cinq livres sterling) par la création et l'émission de 14.700.000 (quatorze millions sept cent mille) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune;

2. Souscription et paiement par l'associé unique des 14.700.000 (quatorze millions sept cent mille) nouvelles parts sociales mentionnées sous le point 1. ci-dessus par apport en numéraire;

3. Modification de l'article 8 des Statuts de la Société, de manière à refléter les changements ci-dessus concernant le capital social;

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de GBP 14.700.000 (quatorze millions sept cent mille livres sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 47.335.725 (quarante-sept millions trois cent trente-cinq mille sept cent vingt-cinq livres sterling) représenté par 47.335.725 parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune, à GBP 62.035.725 (soixante deux millions trente-cinq mille sept cent vingt-cinq livres sterling) par la création et l'émission de 14.700.000 (quatorze millions sept cent mille) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique déclare souscrire au 14.700.000 (quatorze millions sept cent mille) nouvelles parts sociales émises par la Société, avec une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune et que les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de manière à ce que le montant de GBP 14.700.000 (quatorze millions sept cent mille livres sterling) est à la disposition de la Société.

Les documents attestant les paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 8 des Statuts de la Société concernant le capital social, de manière à refléter les décisions prises, qui se lira comme il suit:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à GBP 62.035.725 (soixante deux millions trente-cinq mille sept cent vingt-cinq livres sterling), représenté par 62.035.725 (soixante deux millions trente-cinq mille sept cent vingt-cinq) parts sociales de GBP 1 (une livre sterling) chacune".

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 6.200.-.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2011. Relation: LAC/2011/12754. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011047977/139.

(110053766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Treveria L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 132.543.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 14 avril 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Madame Marjoleine van Oort
- Monsieur Richard Brekelmans

- Monsieur Johan Dejans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011058608/23.

(110064434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

WPP Luxembourg Square LLC, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 89.180.

Il est à noter que Madame Anne Ehrismann ainsi que Monsieur Lennart Stenke, gérants de la Société, ont pour nouvelle adresse professionnelle le 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Square LLC S.à r.l.
Anne Ehrismann
Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011053277/14.

(110059735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

WPP Luxembourg Theta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 220.715.125,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.019.

Il est à noter que Madame Anne Ehrismann ainsi que Monsieur Lennart Stenke, gérants de la Société, ont pour nouvelle adresse professionnelle le 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Theta S.à r.l.
Anne Ehrismann
Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011053278/14.

(110059210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

WPP Luxembourg Theta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 220.715.125,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.019.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 2 mars 2011

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 2 mars 2011 que le siège social de la Société sera transféré de son adresse actuelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Theta S.à r.l.
Anne Ehrismann
Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011053279/16.

(110059210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Nifrac Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 30.252.

Je vous confirme par la présente ma démission, avec effet immédiat, de mon mandat d'administrateur de la société Nifrac Finance S.A.

Le 16 juin 2010.

Gustave Rappaz.

Référence de publication: 2011053315/10.

(110058310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

WP X LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.558.597,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.418.

In the year two thousand eleven, on the twenty-fourth day of March;

Before Us, M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

WP X International Investments LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Division of Corporations of the State of Delaware under number 4674244, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, United States of America,

here represented by Mr. Laurent DALEMANS, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on March 23, 2011.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of WP X LuxCo S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 133418, incorporated pursuant to a deed of M^e Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 7 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2843 on 7 December 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of M^e Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 4 October 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2507, on 18 November, 2010, page 120324.

The appearing party, representing the whole corporate capital considers the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of six hundred thousand euro (EUR 600,000) so as to raise it from its current amount of seven million nine hundred fifty-eight thousand five hundred ninety-seven euro (EUR 7,958,597) up to eight million five hundred fifty-eight thousand five hundred ninety-seven euro (EUR 8,558,597) by issuing six hundred thousand (600,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, to be subscribed by WP X International Investments LLC, aforementioned, for the price of six hundred thousand euro (EUR 600,000), which contribution is to be entirely allocated to the share capital.

2. Subsequent amendment of article six of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at eight million five hundred fifty-eight thousand five hundred ninety-seven euro (EUR 8,558,597), represented by eight million five hundred fifty-eight thousand five hundred ninety-seven (8,558,597) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

The appearing party then requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the Company's share capital by an amount of six hundred thousand euro (EUR 600,000) so as to raise it from its current amount of seven million nine hundred fifty-eight thousand five hundred ninety-seven euro (EUR 7,958,597) up to eight million five hundred fifty-eight thousand five hundred ninety-seven euro (EUR 8,558,597) represented by eight million five hundred fifty-eight thousand five hundred ninety-seven (8,558,597) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

All six hundred thousand (600,000) new shares have been subscribed by WP X International Investments LLC, aforementioned, for the price of six hundred thousand euro (EUR 600,000).

The shares so subscribed by WP X International Investments LLC, aforementioned, have been paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of six hundred thousand euro (EUR 600,000) is entirely allocated to the share capital. There is no share premium.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the sole member resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at eight million five hundred fifty-eight thousand five hundred ninety-seven euro (EUR 8,558,597) represented by eight million five hundred fifty-eight thousand five hundred ninety-seven (8,558,597) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary extraordinary general meetings.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro (EUR 2,000.-).

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatrième jour de mars.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

WP X International Investments LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations de l'Etat du Delaware sous le numéro 4674244, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Laurent DALEMANS, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 23 mars 2011.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de WP X LuxCo S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133418, constituée selon acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2843, le 7 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 octobre 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2507, page 120324, le 18 novembre 2010.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent mille euros (EUR 600.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de sept millions neuf cent cinquante-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 7.958.597) jusqu'à huit millions cinq cent cinquante-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 8.558.597) par l'émission de six cent mille (600.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui seront souscrites par WP X International Investments LLC, susmentionnée, pour un prix de six cent mille euros (EUR 600.000), lequel apport sera entièrement alloué au capital social.

2. Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de huit millions cinq cent cinquante-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 8.558.597), représenté par huit millions cinq cent cinquante-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (8.558.597) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent mille euros (EUR 600.000), afin de l'augmenter de son montant actuel de sept millions neuf cent cinquante-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 7.958.597) jusqu'à huit millions cinq cent cinquante-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 8.558.597) représenté par huit millions cinq cent cinquante-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (8.558.597) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

L'intégralité des six cent mille (600.000) nouvelles parts sociales a été souscrite par WP X International Investments LLC, susmentionnée, pour le prix de six cent mille euros (EUR 600.000).

Les parts sociales ainsi souscrites par WP X International Investments LLC, susmentionnée, ont été payées par un apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de six cent mille euros (EUR 600.000) est entièrement attribué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de huit millions cinq cent cinquante-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 8.558.597), représenté par huit millions cinq cent cinquante-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (8.558.597) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: L. DALEMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2011. LAC/2011/14260. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011049119/140.

(110054899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.496.371.300,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.208.

Il est à noter que Madame Anne Ehrismann ainsi que Monsieur Lennart Stenke, gérants de la Société, ont pour nouvelle adresse professionnelle le 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l.
Anne Ehrismann
Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011053280/14.

(110059592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

MDI Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 74.109.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2011 que, le mandat des organes sociaux est venu à échéance, ont été:

a) renommés administrateurs:

- Monsieur Paul DURAND, conseiller financier, demeurant à F - 30905 Nîmes, 15, Chemin du Puits de Roulle
- Monsieur Cyril NEGRE, ingénieur, demeurant à F - 83170 Brignoles, Quartier de Paris, Route du Va!
- Monsieur Guy NEGRE, ingénieur, demeurant à F - 83170 Brignoles, Quartier de Paris, Route du Val
- Madame Annic NEGRE, employée privée, demeurant à F - 83170 Brignoles, Quartier de Paris, Route du Val

b) nommé commissaire aux comptes:

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en remplacement de Monsieur Pierre SCHMIT et avec la mission spéciale de statuer sur les exercices 2007, 2008 et 2009.

Le mandat des organes nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2016.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011058372/25.

(110066236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

**European Quality Invest (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. European Quality Invest Holding S.A.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.909.

—
L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EUROPEAN QUALITY INVEST HOLDING S.A» avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 92.909 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 14 mars 2003, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 501 en date du 8 mai 2003.

L'Assemblée est ouverte à 10h sous la présidence de Mademoiselle Barbara DANELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 2) Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumise au régime fiscal des sociétés anonymes holdings)
- 3) Modification de la dénomination sociale de la société et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale, en restant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés anonymes holding de la loi du 29 juillet 1929.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). La société prend la dénomination de EUROPEAN QUALITY INVEST (SPF) S.A.

(Le reste sans changement.)

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.-Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants et actionnaires au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Danelli; Muhovic; Pache, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2010. Relation: EAC/ 2010/ 16696. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-
€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 AVRIL 2011.

Référence de publication: 2011049237/66.

(110054819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.496.371.300,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.208.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 2 mars 2011

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 2 mars 2011 que le siège social de la Société sera transféré de son adresse actuelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l.
Anne Ehrismann
Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011053281/16.

(110059592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

WPP Luxembourg YMC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.331.

Il est à noter que Madame Anne Ehrismann ainsi que Monsieur Lennart Stenke, gérants de la Société, ont pour nouvelle adresse professionnelle le 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg YMC S.à r.l.
Anne Ehrismann
Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011053282/14.

(110059587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Oldama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 147.414.

Aux actionnaires

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma démission de ma fonction d'administrateur de catégorie B au sein de votre société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe BLONDEAU.

Référence de publication: 2011053317/12.

(110058044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Geo Travel Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 159.022.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of March. Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Geo Travel Finance S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159 022, incorporated by notarial deed drawn up on 15 February 2011 by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose articles of association ("the Articles") have not been amended since (the "Company").

The meeting is presided by Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Who appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at the same address.

These appointments having been made, the Chairman declared that:

i. The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Appearing Shareholders, the undersigned notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed ne varietur by the Appearing Shareholders represented at the meeting by proxy holders, the notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

ii. The attendance list shows that shareholders holding the three million one hundred thousand (3,100,000) shares representing the whole share capital of the Company are present at the meeting or represented at the meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

iii. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1) To change the first financial year of the Company.
- 2) To amend article 23.1 of the Articles in order to reflect the resolution taken under item 1 of this agenda.
- 3) Miscellaneous.

Resolutions

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolved to change the first financial year of the Company, which currently runs from fifteen of February 2011 to thirty-first of March 2012, so that it ends on thirty-first of March 2011.

Second resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolved to amend article 23.1 of the Articles, in order to reflect the above resolution.

As a consequence, article 23.1 will from now on read as follows:

"The Company's financial year starts on 1st April and ends on 31st March of the following year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31st March 2011 (all dates inclusive)."

Costs, Conclusion of meeting and Notarial deed

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of the document.

This document having been read to the proxyholders of the Appearing Shareholders, whom are known to the notary, by their surname, name, civil status and residences, the said proxyholders of the Appearing Shareholders, the notary, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer have together signed this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Geo Travel Finance S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159 022, constituée en vertu d'un acte du notaire instrumentant en date du 15 février 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis (la "Société").

L'assemblée choisit comme président, Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, résidant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, employée privée, résidant professionnellement à la même adresse.

Ces nominations ayant été effectuées le Président a déclaré que:

i - Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée (ensemble définis comme les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par ou au nom des Actionnaires Comparants, le notaire instrumentant, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire,

avec les formulaires de procuration, signés ne varietur par les Actionnaires Comparants représentés à l'assemblée par les mandataires, le notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, resteront annexés au présent acte et seront enregistrés avec cet acte.

ii - Il ressort de la liste de présence que les actionnaires détenant les trois millions cent mille (3.100.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société sont présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Actionnaires Comparants ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

iii - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Modifier le premier exercice social de la Société.
- 2) Modifier l'article 23.1 des Statuts afin de refléter la résolution prise sous le point 1 de cet agenda.
- 3) Divers.

Résolutions:

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société décide de modifier le premier exercice social de la Société, qui court actuellement du quinze février 2011 au trente et un mars 2012, afin qu'il se termine le trente et un mars 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société décide de modifier l'article 23.1 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus.

Par conséquent, l'article 23.1 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

"L'exercice social de la Société débutera le 1^{er} avril et se terminera le 31 mars de l'année suivante, étant entendu, qu'en tant que disposition transitoire, le premier exercice social de la Société débute le jour de sa constitution et se termine le 31 mars 2011 (toutes dates incluses)."

Frais, Conclusion de l'assemblée et acte notarié

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque sorte que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Actionnaires Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête.

Ce document ayant été lu aux mandataires des Actionnaires Comparants, qui sont connus par le notaire par leur nom de famille, prénom, état civil et résidence, les mandataires des Actionnaires Comparants, le notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont signé ensemble cet acte.

Signé: R. Thill, C. Petit, I. Dias, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2011. LAC/2011/14419. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011048058/123.

(110053796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

WPP Luxembourg YMC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 85.331.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 2 mars 2011

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 2 mars 2011 que le siège social de la Société sera transféré de son adresse actuelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg YMC S.à r.l.
Anne Ehrismann
Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011053283/16.

(110059587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

WPP Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 4.914.733.590,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 90.028.

—
Il est à noter que Madame Anne Ehrismann ainsi que Monsieur Lennart Stenke, gérants de la Société, ont pour nouvelle adresse professionnelle le 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Holdings S.à r.l.
Anne Ehrismann
Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011053284/14.

(110059595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

SFP Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 72.785.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SFP INVEST (anciennement SFK Invest S.A., anciennement SCILLAS S.A.), qui s'est tenue à Bereldange en date du 8 avril 2011 que le conseil d'administration et le commissaire aux comptes sont renouvelés comme suit:

- aux postes d'administrateurs, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016:

M. Gilio Fonck, demeurant à Howald,
M. Claude Scuri, demeurant à Luxembourg,
M. Josy Scuri, demeurant à Contern,

- au poste de commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016:

LUX-AUDIT S.A. avec siège à Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 avril 2011 à la suite de l'assemblée générale extraordinaire que les fonctions de M. Josy Scuri comme Président du Conseil d'Administration et de MM. Claude Scuri et Gilio Fonck comme administrateurs-délégués sont renouvelées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 26 avril 2011.

G. Fonck
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011057338/24.

(110064630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Hao Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.799.

L'an deux mille onze le vingt-deux mars,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire ("Assemblée") des actionnaires de HAO INVESTMENT S.A. (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social momentanément au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte reçu en date du 11 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1758 du 10 décembre 2002, page 84358. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 89.799. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte dressé par le ministère de Me Jean-Joseph Wagner en date du 3 décembre 2007, lequel acte fut publié au Mémorial, le 31 janvier 2008, numéro 260.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Béatriz Garcia, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Colette Wohl, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange au 5 Bd Royal à L-2449 Luxembourg et modification afférente de l'article deux (2) premier alinéa des statuts de la Société.

- Démissions et nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution:

L'Assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange au 5, boulevard Royal L 2449 Luxembourg et décide en conséquence de modifier l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg."

Deuxième résolution:

L'assemblée accepte la démission de leurs fonctions d'administrateurs de:

- CRITERIA S.à.r.l., demeurant au 10B, Rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange,

- PROCEDIA S.à.r.l., représentée par Mme Catherine De Waele, demeurant au 10B, Rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange,

- Monsieur Daniel Mestre, demeurant au 12-14, Carretera de l'Obac, bâtiment Planta 1, Porta 4E à Andorra la Vella et

Et la démission de ses fonctions d'administrateur-délégué de:

CRITERIA S.à.r.l., représentée par Gabriel Jean, demeurant au 10B, Rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, Mme Beatriz Garcia, Mme Colette Wohl et Monsieur Alfonso Garcia, tous demeurant professionnellement au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, avec expiration du mandat le jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée générale décide de nommer la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l., RCS B 60.219, demeurant au 63-65, Rue de Merl à L-2146 Luxembourg comme commissaire aux comptes, avec expiration du mandat le jour de

l'assemblée générale qui se tiendra en 2014, en remplacement de MARBLEDEAL LTD, n° d'immatriculation 4328973, demeurant au 41, Chalton Street, GB-NW1 1JD London.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. GARCIA, C. WOHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 mars 2011. Relation: LAC/2011/13363. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis.

SANDT POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 mars 2011.

Référence de publication: 2011049287/68.

(110054685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

WPP Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.914.733.590,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 90.028.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 2 mars 2011

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 2 mars 2011 que le siège social de la Société sera transféré de son adresse actuelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Holdings S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011053285/16.

(110059595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Vermillon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.578.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l, avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011057393/24.

(110064500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Immo Dome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.007.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le seize mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- ARTEM S.A., la société anonyme, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 19, Avenue de la Gare, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 110.844, et

2.- ALIZEE INVESTMENT S.A., la société anonyme, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 19, Avenue de la Gare, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 88.987

toutes deux ici dûment représentées par deux (2) de leurs administrateurs en fonction, savoir:

- Monsieur Miloud AKDIME, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, et

- Monsieur Jamal AKDIME, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de IMMO DOME S.à r.l. (ci-après la Société").

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobilier pour son propre compte, de même que la promotion immobilière.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- ARTEM S.A., cinquante parts sociales	50
2.- ALIZEE INVESTMENT S.A., cinquante parts sociales	50
Total cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par les souscripteurs moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par les associées

Et aussitôt les associées, représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-1611 Luxembourg, 19, Avenue de la Gare.
- 2.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée.
 - Monsieur Miloud AKDIME, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, et
 - Monsieur Jamal AKDIME, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants, y compris pour constituer hypothèque et pour accorder mainlevée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des comparantes, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Miloud AKDIME, Jamal AKDIME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mars 2011. Relation GRE/2011/1192. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011048091/123.

(110053874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.054.054.250,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 99.124.

Il est à noter que Madame Anne Ehrismann ainsi que Monsieur Lennart Stenke, gérants de la Société, ont pour nouvelle adresse professionnelle le 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un mandataire

Référence de publication: 2011053286/14.

(110059594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Boldam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 78.954.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011057815/24.

(110065303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

**JP Residential XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Hotel Gestion S.à r.l.).**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 156.946.

In the year two thousand and eleven, on the ninth of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Hotel Gestion S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 83 Boulevard Schumann, L-8340 Olm, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 156 946, incorporated on 16th November, 2010 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2857 of 29 December 2010.

The meeting was presided by Mrs Diane Wolf, private employee, professionally residing in 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

The chairman appointed as secretary Mrs Solange Wolter, private employee, professionally residing in Luxembourg, and the meeting appointed as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder "Jargonant Partners S.à r.l." a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 78830 holds all ten thousand (10,000) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder. The Sole Shareholder is here represented by Mrs Diane Wolf, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached.

2. The items on which resolutions are to be passed are as the following Agenda:

Agenda:

1.1. Pursuant to the sales agreement under private seal, signed on 8. February 2011 the shareholder "JP Commercial VII S.à r.l.", with residing address 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg has transferred the ownership of 5,000 shares of a par value of EUR 1.25 each in Hotel Gestion S.à r.l., for the price of EUR 6,250 to Jargonant Partners S. à r. l. with residing address 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, with effect from 8. February 2011.

1.2. Pursuant to the sales agreement under private seal, signed on 8. February 2011 the shareholder "AURELIUS Commercial Management GmbH", with residing address Ludwig-Ganghofer Str. 6, D-82031 Grünwald, has transferred the ownership of 5,000 shares of a par value of EUR 1.25 each in Hotel Gestion S.à r.l., for the price of EUR 6,250 to Jargonant Partners S. à r. l. with residing address 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, with effect from 8. February 2011.

The aforesaid "Share Transfer Form", after having been signed "ne varietur" by all the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this document, to be filed with it to the registration authorities.

2. Change of the corporate denomination of the Company to "JP Residential XI S.à r.l." and consequential amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read:

" **Art. 1.** There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a "Gesellschaft mit beschränkter Haftung" which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915, such as amended, and by these articles of association, under the name of JP Residential XI S.à r.l."

3. Change of the registered office of the Company to 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, and consequential amendment of the first paragraph of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg)."

4. Amendment of Article 4 of the articles of incorporation of the Company so that Article 4 of the articles of associations of the Company reads as follows:

" **Art. 4.** The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may hold ancillary participations in whichever form in domestic and foreign companies and branches, as well as debt and equity interests in companies the primary object of which is the acquisition, development, promotion, sale and lease of property, together with interests in properties, rights over properties and furniture.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnership or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose."

5. Amendment of Article 16 of the articles of incorporation of the Company so that Article 16 of the articles of associations of the Company reads as follows:

" **Art. 16.** The company will be bound by the signature of two managers or by any person(s) to whom power has been delegated or conferred in accordance with Article 15 in relation to the exercise of those powers".

6. Acknowledgement of the appointment of Mr Daniel Schulenburg, residing professionally at Stollbergstr. 11, 80539 München, Germany, born on 27.01.1961 in Algier, merchant, as new Manager, with effect from the date hereof.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Shareholder resolves to accept the two transfers of the shares, signed under private seal on 8. February 2011, by JP Commercial VII S. à r.l., prenamed and AURELIUS Commercial Management GmbH, prenamed, both to Jargonnant Partners S. à r.l., prenamed, with effect from 8. February 2011.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 1 of the articles of incorporation of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) amend the first paragraph of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so that the first paragraph of Article 3 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda and (ii) to fix the registered office at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company so that Article 4 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 16 of the articles of incorporation of the Company so that Article 16 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the new appointment of,

- Mr Daniel Schulenburg, residing professionally at Stollbergstr. 11, 80539 München, Germany, born on 27.01.1961 in Algier, merchant.

as manager of the Company, for an undetermined period of time and with effect from the date hereof:

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundelf, am neunten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die Ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschafter (die "Generalversammlung") der Hotel Gestion S.à r.l.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, vorbenannt, am 16. November 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2857 vom 29. Dezember 2010, und mit Gesellschaftssitz in 83 Boulevard Schumann, 8340 Olm, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 156 946 statt.

Als Vorsitzende der Generalversammlung amtiert Frau Diane Wolf, Privatangestellte, beruflich ansässig, in 6, rue Dicks, 1417 Luxemburg.

welche Frau Solange Wolter, Privatangestellte, beruflich ansässig in Luxemburg, zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung bestellt Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, beruflich ansässig in Luxemburg, zur Stimmzählerin.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft „Jargonant Partners S.à r.l.“ eine société à responsabilité limitée, gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg und mit Geschäftssitz in 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 78830 besitzt alle zehntausend (10.000) Gesellschaftsanteile welche von der Gesellschaft ausgegeben wurden, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden konnte.

2. Die Punkte für welche Beschlüsse getroffen werden sollen sind wie in folgender Tagesordnung dargestellt:

Tagesordnung

1.1. Entsprechend des Anteilsübertragungsvertrages, welcher am 8. Februar 2011 unterzeichnet wurde, hat der Anteilseigner „JP Commercial VII S.à r.l.“, mit Sitz 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, das Eigentumsrecht, d.h. die 5.000 Anteile (in Worten Fünftausend) mit einem Nominalwert pro Anteil von EUR 1,25 (in Worten Euro Eins Komma Fünfundzwanzig), zu einem Preis von EUR 6.250 (in Worten sechstausendzweihundertundfünfzig), an der Hotel Gestion S.à r.l., an die Jargonant Partners S. à r. l., mit Sitz 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, mit Wirkung von 8. Februar 2011, übertragen.

1.2. Entsprechend des Anteilsübertragungsvertrages, welcher am 8. Februar 2011 unterzeichnet wurde, hat der Anteilseigner „AURELIUS Commercial Management GmbH“, mit Sitz Ludwig-Ganghofer Str. 6, D-82031 Grünwald, das Eigentumsrecht, d.h. die 5.000 Anteile (in Worten Fünftausend) mit einem Nominalwert pro Anteil von EUR 1,25 (in Worten Euro Eins Komma Fünfundzwanzig), zu einem Preis von EUR 6.250 (in Worten sechstausendzweihundertundfünfzig), an der Hotel Gestion S.à r.l., an die Jargonant Partners S. à r. l., mit Sitz 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, mit Wirkung von 8. Februar 2011, übertragen.

Die vorgenannten, von allen Parteien vollständig „ne varietur“ paraphierte, „Share Transfer Forms“ sind ebenfalls dieser Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

2. Umbenennung der Gesellschaft in "JP Residential XI S.à r.l." und entsprechende Änderung des Artikels 1 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

„ **Art. 1.** Hiermit wird zwischen den Zeichnern und all denen Personen, die später Gesellschafter der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die dem derzeit geltenden Recht, nämlich dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung und der folgenden Satzung unterliegt und die Bezeichnung "JP Residential XI S.à r.l." trägt.“

3. Abänderung des Gesellschaftssitzes in die 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg und des ersten Paragraphen von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft, so dass der erste Paragraph von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg)" und Bestimmung des Gesellschaftssitzes.

4. Abänderung von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

„ **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Wertsteigerung von und die Verfügung über Immobilien in Luxemburg oder im Ausland.

Die Gesellschaft darf sonstige Beteiligungen jedweder Form in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften und Niederlassungen sowie Anleihen und Kapitalanlagen in Gesellschaften halten, deren Hauptzweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf und die Vermietung von Immobilien ist, zusammen mit Kapitalinteressen in Eigentum, Eigentumsrechten und Einrichtungen. Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren, oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann zudem als Komplementär oder Kommanditist mit unbeschränkter oder beschränkter Haftung für alle Schulden und Verpflichtungen von Kommanditgesellschaften oder ähnlichen Unternehmensstrukturen handeln.

Die Gesellschaft kann auf eigene Rechnung oder im Namen von Dritten alle Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind oder direkt oder indirekt mit diesem Zweck verbunden sind.“

5. Abänderung von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift von zwei Geschäftsführern oder der Person oder Personen, welchen solche Vertretungsmacht gemäß Artikel 15 übertragen wurde, wirksam verpflichtet".

6. Zur Kenntnisnahme der Ernennung, von Herrn Daniel Schulenburg, geschäftlich ansässig in der Stollbergstr. 11, 80539 München, Deutschland, geboren am 27.01.1961 in Algier, Kaufmann, als Geschäftsführer der Gesellschaft, für eine unbestimmte Zeit, mit Wirkung ab dem heutigen Datum.

Danach wurden folgende Beschlüsse vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen die beiden Anteilsübertragungen vom 8. Februar 2011 von der JP Commercial VII S.à r.l. und der AURELIUS Commercial Management GmbH an die Jargonant Partners S. à r. l., mit Datum zum 8. Februar 2011 anzunehmen.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen (i) den ersten Paragraphen von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass der erste Paragraph von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben und (ii) den Gesellschaftssitz in die 6, rue Dicks, L1417 Luxemburg zu verlegen.

Vierter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Fünfter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Sechster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, mit Wirkung ab dem heutigen Datum:

- Herr Daniel Schulenburg, geschäftlich ansässig in der Stollbergstr. 11, 80539 München, Deutschland, geboren am 27.01.1961 in Algier, Kaufmann

als Geschäftsführer der Gesellschaft, für eine unbestimmte Zeit, zu ernennen.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen haben diese mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: D. WOLF, S. WOLTER, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2011. Relation: LAC/2011/11830. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 1. April 2011.

Référence de publication: 2011047374/192.

(110053335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Décor Peinture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 13, rue de Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 69.408.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 18 juillet 2010:

1. d'acter la démission de M. Maurice Sasson dans sa qualité d'administrateur et administrateur délégué.
2. De coopter en lieu et place M. Luis VIEIRA PINTO en tant qu'administrateur.
3. M Luis VIEIRA PINTO est désigné à la fonction d'administrateur délégué à la gestion journalière sous sa seule signature.
4. Prend acte de la révocation de M. MEYER ALEXANDER suite à l'A.G. du 8 Septembre 2004.
5. Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:
 - a) Monsieur Luis VIEIRA PINTO peintre, né à Porto (Portugal), le 14 juillet 1969, demeurant à L-6960 Senningen, 101a, route de Trèves; Administrateur-délégué à la gestion journalière.
 - b) Monsieur Antonio Paulo VIERA ANTUNES, peintre, né à Porto (Portugal), le 29 juin 1969, demeurant à L-6960 SENNINGEN, 101a, route de Trèves; Administrateur.

c) La société anonyme DAIDI Immobilière S.A. (anc. DAIDI SA) avec siège social à L-3213 BETTEMBOURG, 7, rue des artisans, RCS Luxembourg section B numéro 88.190. Administrateur.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée statutaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2011057858/24.

(110065275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.054.054.250,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 99.124.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 2 mars 2011

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 2 mars 2011 que le siège social de la Société sera transféré de son adresse actuelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011053287/16.

(110059594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Neitac Properties S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 159.994.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

La société THISS DEVELOPMENT LIMITED, ayant son siège social à Unit 17, 9th Floor Tower A Mandarin Plaza N° 14 Science Museum Road KL, immatriculé au Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1543111, représenté par son directeur unique Monsieur Thierry LORRAIN, né le 1^{er} octobre 1961 à Metz (France), demeurant 2, rue de la Centrale F-57270 Richemont,

lui-même ici représentée par Mademoiselle Céline UMBDENSTOCK, juriste, demeurant professionnellement à 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 23 mars 2011.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant ce requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Titre 1^{er} . Objet - Raison sociale

Art. 1^{er} . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, la prestation de services et de conseils en matière micro et macroéconomique, ainsi qu'en gestion d'entreprises et toutes prestations de services annexes ou complémentaires, tant aux entreprises qu'aux particuliers ceci autant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toute activité industrielle, commerciale, mobilière et immobilière directement et indirectement liés à cet objet.

La société a aussi pour objet la prestation de services de travaux administratifs et de secrétariat, la tenue de comptabilité et l'élaboration de fiches de salaires de toutes entreprises, organisations et sociétés, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'accomplissement ou l'extension.

Elle pourra également effectuer toutes transactions sur immeubles, droits réels immobiliers et fonds de commerce, acquisition, cession, opérations de location, de gestion immobilière, ainsi que toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières et immobilières s'y rattachant directement ou indirectement.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La Société pourra emprunter ou prêter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

D'une façon générale, la société peut prendre directement ou indirectement des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société anonyme prend la dénomination de «NEITAC PROPERTIES S.A.».

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger par simple décision du Conseil d'administration et ce jusqu'à disparition desdits événements. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre 2. - Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-EUR), représenté par MILLE (1 000) actions chacune d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut-être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à TROIS CENT DIX MILLE EUROS (310 000,- EUR), représenté par DIX MILLE (10 000) actions, chacune d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il est déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 7. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. En cas de décès de l'un des actionnaires constituant, l'actionnaire restant possède un droit préférentiel pour le rachat des actions détenues par l'actionnaire décédé et ce pendant un délai de six (6) mois à compter de la date de décès.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas de cession à un non-actionnaire, les actionnaires restant ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-actionnaire. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des actions est calculée en fonction des deux derniers bilans approuvés qui serviront de base pour la détermination de la valeur des actions à céder.

Titre 3. - Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la Société n'a qu'un seul actionnaire, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au conseil d'administration par la Loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre "administrateur unique" ou "conseil d'administration", selon le cas.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou message électronique, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non actionnaires.

Art. 11. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature de l'administrateur unique ou par la signature de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou de la personne déléguée par le conseil.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 15. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 16. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis aux délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à quinze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent au moins à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

Art. 19. L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde et de la distribution éventuelle de dividendes.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. : La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. La loi relative aux sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

La Société THISS DEVELOPMENT LIMITED	<u>1 000 actions</u>
Total:	1 000 actions

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le Notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six (26) de la loi relative et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur unique de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Alexis LORRAIN, né le 18 mars 1986 à Metz (France), demeurant 16, rue Réaumur F-59800 Lille (France).
 Lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire:

- La Société EURA AUDIT Luxembourg SA, dont le siège social est situé au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B44227.

4. Le siège de la société est établi à L-1420 Luxembourg, 117 avenue Gaston Diderich.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du Notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. UMBDENSTOCK, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2011. Relation: LAC/2011/ 14068. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Référence de publication: 2011047479/202.

(110053480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

WPP Quebec Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.000.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 144.463.

Il est à noter que Madame Anne Ehrismann ainsi que Monsieur Lennart Stenke, gérants de la Société, ont pour nouvelle adresse professionnelle le 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Quebec Square S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011053288/14.

(110059209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

WPP Quebec Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.000.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 144.463.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 2 mars 2011

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 2 mars 2011 que le siège social de la Société sera transféré de son adresse actuelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Quebec Square S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011053289/16.

(110059209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

WPP TNS US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 480.043.400,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.293.

Il est à noter que Madame Anne Ehrismann ainsi que Monsieur Lennart Stenke, gérants de la Société, ont pour nouvelle adresse professionnelle le 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP TNS US S.à.r.l.
Anne Ehrismann
Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011053290/14.

(110059586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Stampalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 61.666.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 octobre 2010 que:

1. L'Assemblée accepte la démission de la société BF CONSULTING S.à r.l. de son poste de Commissaire.
2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société Réviconsult S.à r.l., ayant son siège social 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139013.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054891/18.

(110061564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

EPISO Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.250,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.590.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of March.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

European Property Investors Special Opportunities, LP, a limited partnership existing under the laws of England and Wales, and having its registered office at 33, Jermyn Street, GB-London SW1Y 6DN, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number LP12726, hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 25, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "EPISO Luxembourg Holding S.à r.l.", a limited liability corporation with registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on April 21, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1417 dated June 9, 2008. These Articles of Association have been amended since. They have been amended by notarial deed enacted on August 11, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2429 dated October 4, 2008, amended by notarial deed enacted on April 6, 2010, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1097 dated May 26, 2010 and also amended by notarial deed enacted on June 21, 2010, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Association number 1754 dated August 27, 2010.

The capital of the company is fixed at one hundred sixty five thousand two hundred and fifty euro (165,250- EUR) represented by six thousand, six hundred and ten (6 610) units, with a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of two hundred and thirty-five thousand euro (235,000- EUR), so as to raise it from its present amount of one hundred and sixty-five thousand two hundred and fifty euro (165,250- EUR) to four hundred thousand two hundred and fifty euro (400,250- EUR), by issuing of nine thousand

and four hundred (9,400) new units with a par value of twenty-five (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole partner "European Property Investors Special Opportunities, LP." declares to subscribe to the nine thousand and four hundred (9,400) new units and to pay them up, fully in cash, at its par value of twenty-five euro (25.- EUR), so that the amount of two hundred and thirty-five thousand euro (235,000- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article eight (8) of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at four hundred thousand two hundred and fifty euro (400,250- EUR) represented by sixteen thousand and ten (16,010) units of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le vingt-huit mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

European Property Investors Special Opportunities, LP, une société en commandite constituée et régie suivant les lois anglaises et du Pays de Galles, établie et ayant son siège social à 33, Jermyn Street, GB-London SW1Y 6DN, inscrite au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP12726, ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 25 mars 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée «EPISO Luxembourg Holding S.à r.l.», avec siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1417 du 9 juin 2008 dont les statuts ont été modifiés depuis. Ils ont été modifiés par acte notarié du 11 août 2008, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2429 du 4 octobre 2008, puis par acte notarié du 6 avril 2010, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1097 du 26 mai 2010 et ensuite par acte notarié du 21 juin 2010 publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1754 du 27 août 2010.

Le capital social de la société est fixé à cent soixante-cinq mille deux cent cinquante euros (165.250.- EUR) représenté par six mille six cent dix (6610) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de deux cent trente-cinq mille euros (235.000- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cent soixante-cinq mille deux cent cinquante euros (165.250.- EUR) à quatre cent mille deux cent cinquante euros (400.250- EUR), par l'émission de neuf mille quatre cents (9.400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les neuf mille quatre cents (9.400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique «European Property Investors Special Opportunities, LP.» et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de deux cent trente-cinq mille euros (235.000-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article huit (8) des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent mille deux cent cinquante euros (400.250- EUR) représenté par seize mille dix (16.010) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.”

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2011. LAC/2011/15195. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011048042/104.

(110053964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Chene S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 62.385.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 22 avril 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 22 avril 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT. LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Pour CHENE S.A.-SPF

Société Anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011056719/21.

(110063902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Unistar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 72, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.426.

—
Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011058750/9.

(110065129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.
